

# ENSEIGNEMENT PREMIÈRE ANNÉE

## Contrat temporaire à temps plein

LIEU DE TRAVAIL : École canadienne française PMR,  
Saskatoon, SK.

DÉBUT DU MANDAT: le plus tôt possible  
au 29 juin 2018

École de langue première  
aujourd'hui...  
**Francophone**  
**bilingue**  
pour la vie!

1440, 9<sup>e</sup> Avenue Nord  
Regina (Saskatchewan)  
S4R 8B1  
1 877 273-6661  
cefsk.ca



### DESCRIPTION DU TRAVAIL

Il s'agit d'un poste temporaire à temps plein 1,0ÉTP. Le/la candidat(e) est titulaire de la troisième année et enseigne toutes les matières en lien avec la programmation scolaire du primaire en Saskatchewan. Si vous adorez travailler avec les jeunes et que vous désirez collaborer à part entière à l'apprentissage de ces élèves, et que vous êtes prête à relever un nouveau défi, ce poste est pour vous.

### EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un Baccalauréat en éducation (obligatoire) avec spécialisation au niveau préscolaire/primaire;
- Posséder une expérience pertinente en enseignement au préscolaire/primaire;
- Une expérience de l'enseignement en milieu minoritaire, un atout ;
- Détenir un Certificat d'enseignement de la Saskatchewan OU être en mesure de l'obtenir (consulter le site Saskatchewan Professional Teachers Regulatory Board): [www.sptrb.ca](http://www.sptrb.ca)
- Maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais ;
- Adore travailler avec les jeunes ;
- Être en mesure d'adapter les stratégies d'enseignement en fonction des besoins individuels des élèves.

### SALAIRE : selon la convention collective du personnel enseignant en vigueur

Veillez nous faire parvenir votre curriculum vitae, en français, ainsi qu'une lettre d'intérêt **avec mention du numéro de référence 26-1920, au plus tard le 18 octobre 2019**, à l'attention du directeur en ressources humaines, M. Lizotte : [recrutement@cefsk.ca](mailto:recrutement@cefsk.ca)

*Les demandes reçues après la date de fermeture du concours ne seront pas considérées. Nous remercions tous les candidats et candidates. Nous communiquerons uniquement avec ceux et celles retenus pour une entrevue. Toute personne employée par le CÉF doit fournir un relevé de ses antécédents judiciaires incluant la vérification du secteur vulnérable avant son entrée en fonction.*



Conseil  
des écoles  
fransaskoises

